

Lot n° : **18**
 Section : AD
 N° : 165
 11, Rue des Marguerites

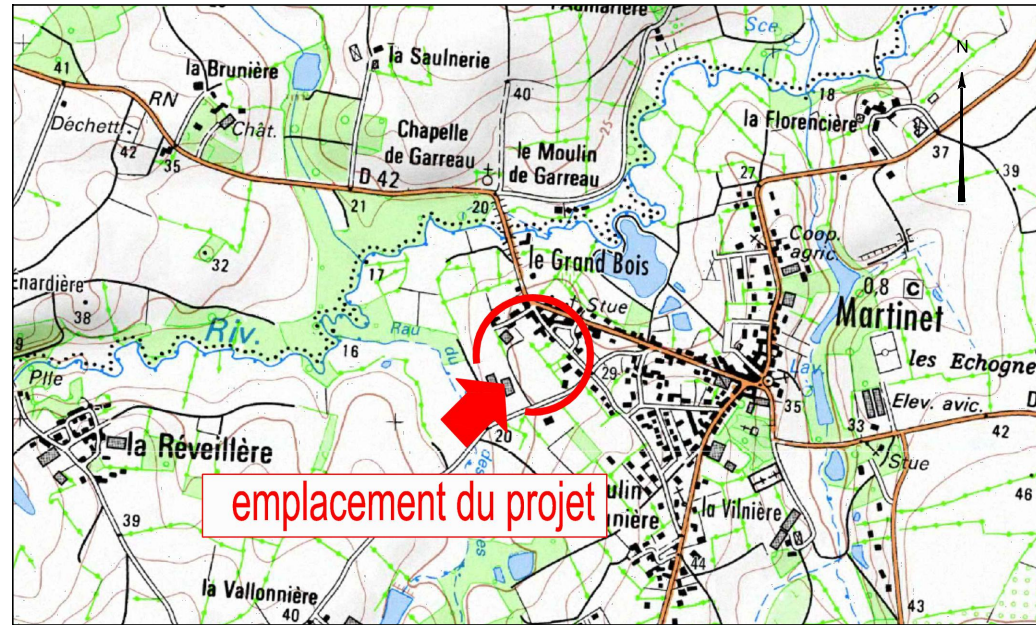
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
 Rue des Noues - Rue des Moulins
 Lotissement à usage principal d'habitation
LA JUELLE

autorisé par arrêté N°PA 085 138 22 A0001 du 4 mai 2022

Superficie : 394 m²
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage

LotiPromo

Lotisseur - Aménageur foncier

Pôle Activ'Océan
 4 Square John A Dardeen
 85300 CHALLANS

Architecte-Urbaniste

Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU

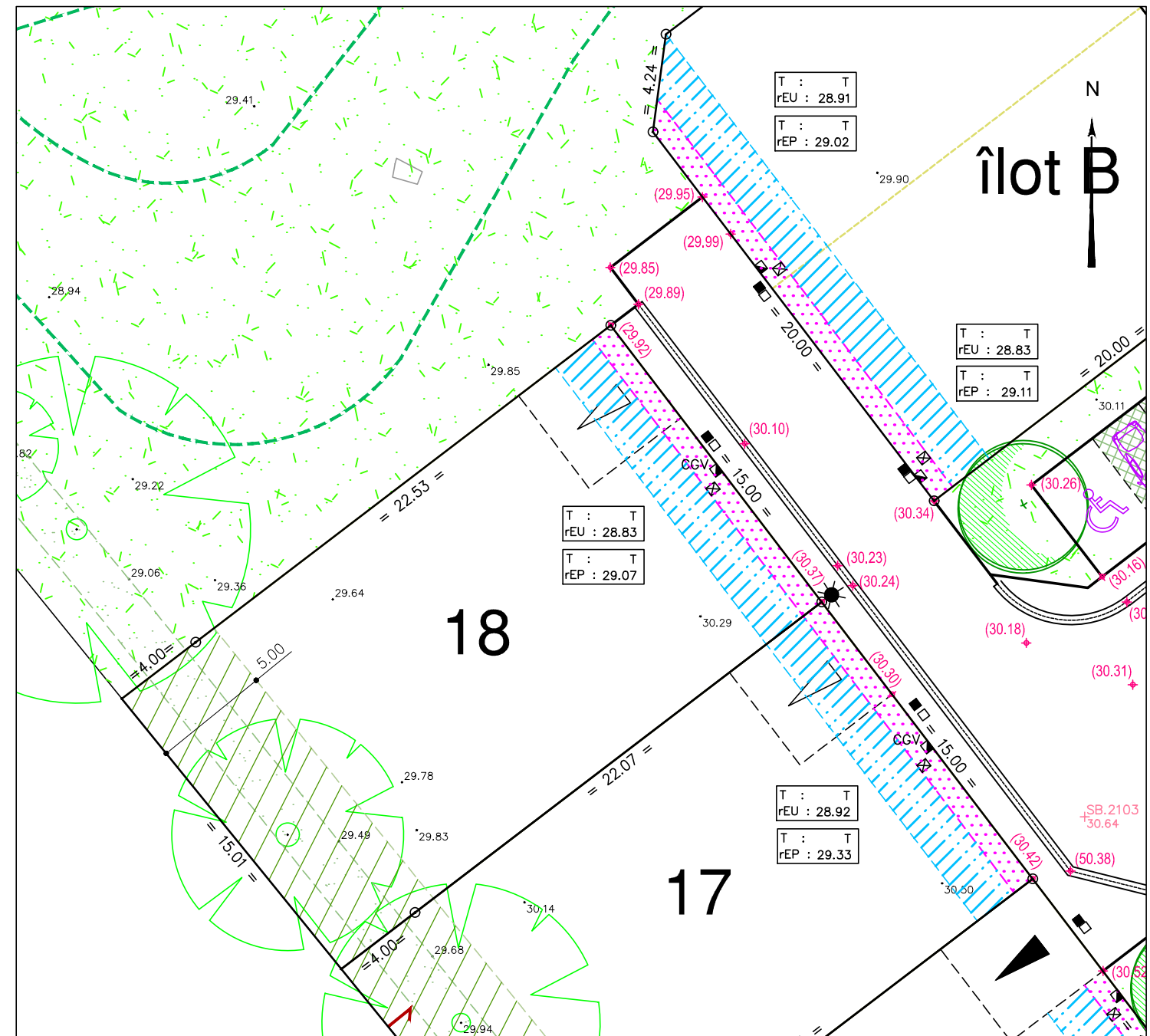


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible (1.00m)
 - Zone d'implantation des constructions principales (entre 1 et 3m de recul). Les garages doivent respecter un recul minimal de 5m de la limite d'emprise des voies ou places publiques sur lesquelles ils ont accès.
 - Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)
 - Accès automobile privatif interdit
 - Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
 - Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
 - Emplacement des places de stationnement publiques perméables
 - Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)
 - Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
 - Végétation existante
 - Aire de présentation containers ordures ménagères
- Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**
- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
 - ♦(00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
 - - regard tabouret EU
 - - regard tabouret EP
 - T : --- - cote tampon du regard EU } cotes suivant plan de récolement
 - rEU : --- - cote radier du branchement EU
 - T : --- - cote tampon du regard EP } cotes suivant plan de récolement
 - rEP : --- - cote radier du branchement EP
 - ☀ - candélabre
 - ☑ CGV - coffret électrique
 - ☒ - citerneau AEP
 - ↗ - signe d'appartenance de mur
 - - borne OGE
- Ouvrages hors sols :**
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

